



**HAL**  
open science

## ED 65 : Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED 65 : Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement. 2016, Université Blaise Pascal - UBP, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02042220

**HAL Id: hceres-02042220**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042220v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### École doctorale n° 65 Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement

- Université Blaise Pascal - UBP
- Université d'Auvergne - UDA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Alexandre Péry, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Alexandre PÉRY, AgroParisTech

Experts :

M. José COHEN, Université Paris Est

M. François DAUPHIN, Université de Caen

Mme Ophélie LE THUC, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement* (ED SVSAE, n°65) est la seule ED en Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE) du collège des écoles doctorales (CED) d'Auvergne. Deux établissements sont co-accrédités pour cette ED, l'Université Clermont-Ferrand 2 (Université Blaise Pascal, UBP) et l'Université Clermont-Ferrand 1 (Université d'Auvergne, UdA). Chacune des universités a sa propre charte des thèses. Une fusion des deux universités aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Quatre établissements sont associés, VetAgroSup, l'INRA, l'INSERM et le CNRS. Le CED regroupe 5 ED et a pour principales missions de coordonner les formations doctorales socio-professionnelles (24 modules de formations pour 1000 doctorants), de favoriser l'interdisciplinarité et les actions transversales entre les cinq écoles, de développer l'ouverture nationale et internationale, de favoriser l'ouverture en direction du mode socio-économique et l'insertion professionnelle, d'interagir avec les collectivités territoriales, et de promouvoir le doctorat (accueil des doctorants de première année, cérémonie pour les nouveaux diplômés, prix du jeune chercheur). La direction du Collège est assurée par l'un des directeurs et directrices des cinq ED, avec un renouvellement tous les deux ans. Le budget du Collège dépend à 82 % de la participation des ED.

L'ED SVSAE bénéficie actuellement d'un secrétariat partagé avec l'ED des *Sciences pour l'Ingénieur* (SPI) situé dans le bâtiment du Centre Régional de Ressources Informatiques sur le campus des Cézeaux de l'UBP. L'ED s'appuie sur 33 laboratoires situés à proximité de Clermont-Ferrand, et, pour plusieurs, regroupés en structures transversales de recherche (notamment, le Centre de Recherche en Nutrition Humaine d'Auvergne, la fédération de recherche en environnement, le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes (CLARA)). L'ED compte 325 chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) qui sont majoritairement dans des unités mixtes de recherche (UMR). L'ED est pluridisciplinaire, ses domaines de recherche étant la physiologie et la génétique animale, microbienne et végétale, la santé, l'environnement, la nutrition humaine et animale, la douleur, l'agronomie, la cancérologie, et les sciences de l'aliment. Le nombre de doctorants inscrits pour l'année 2014-2015 est de 210, pour un taux d'encadrement par HDR entre 0,65 et 0,75.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

En appui à sa direction, l'ED dispose d'un Conseil scientifique (CS) constitué de 26 membres, conforme à l'arrêté de 2006, et cherchant à respecter un principe de représentativité des deux universités co-accréditées. Il comprend 13 représentants des organismes de tutelles et unités de recherche, quatre scientifiques extérieurs, cinq doctorants (au moment du dépôt du dossier d'évaluation, ces doctorants étaient tous issus de trois unités de recherche (sur 33), et en deuxième année pour quatre d'entre eux), et quatre représentants des secteurs industriel et économique (dont *Greentech* qui est également une unité de recherche de l'ED). Huit invités sans voix délibératives représentant essentiellement les UFR, un directeur d'unité INRA, un chargé de relations internationales et la responsable administrative de l'ED assistent également aux réunions du Conseil. Il se réunit trois fois par an pour discuter et valider les procédures de sélection, de suivi et de soutenance des doctorants et valider la liste des sujets proposés au concours de l'ED. La gouvernance s'appuie sur deux conseils consultatifs, un conseil des directeurs d'unités de recherche et structures de recherches associées (une réunion annuelle, qui permet d'accompagner la diffusion des décisions de l'ED et de ses conseils au sein des unités) et un conseil pédagogique (CP) qui participe aux procédures de recrutement de doctorants et aux orientations des points discutés par le CS de l'ED, avec trois à quatre réunions par an. Actuellement, les comptes rendus des réunions du CS et du CP sont envoyés aux membres uniquement.

Les entretiens entre les comités d'évaluation des unités de recherche rattachées à l'ED SVSAE, et la direction de l'école, révèlent une implication de ces laboratoires dans le fonctionnement (conseil scientifique, formations, journées de l'ED, suivi après la thèse), et, globalement, une très bonne intégration des chercheurs dans la vie de l'ED.

Le budget de l'ED est reversé pour une grande partie (environ deux tiers) au collège des ED. Les 10 k€ restant à disposition directe de l'ED sont essentiellement utilisés pour soutenir les formations en biologie (organisation de séminaires, soutien aux inscriptions à des formations à hauteur de 200 € par doctorant au cours de ses trois années de thèse) et le fonctionnement. Les journées de l'ED sont auto-financées. Le budget résiduel pour soutenir les déplacements (frais de déplacements des candidats au concours de l'ED et soutien aux cotutelles) est faible (moins de 1500 euros ces deux dernières années). Ce budget est actuellement trop limité pour soutenir de nouvelles initiatives, notamment à l'international, voire s'assurer de la poursuite des actions actuelles.

Toutes les thèses de l'ED SVSAE sont financées. Environ 20 % des doctorants sont salariés du public ou du privé (chiffre constant depuis dix ans) ; 21 % des financements sont des contrats doctoraux, contre 7 % de CIFRE, 17 % de financements par la région Auvergne et 15 % de financements pour doctorants étrangers. L'ED semble bien intégrée dans une politique locale et régionale, avec des liens structurés avec les établissements (notamment de par la participation des VP de la Commission recherche des deux universités), la Région et la Ville de Clermont-Ferrand et les entreprises privées (notamment par l'entremise du CED). Le suivi administratif est actuellement réparti entre plusieurs guichets (les UFR pour l'UBP) ce qui complique le suivi par l'ED et crée une certaine confusion chez les doctorants au moment de leur inscription.

Les doctorants sont venus en grand nombre à l'entretien avec le comité HCERES. Ils apprécient l'engagement, la disponibilité et la réactivité de la direction et du secrétariat de leur école. La communication entre l'ED et les doctorants s'effectue essentiellement par messagerie électronique et par le site internet. En l'absence de règlement intérieur, les procédures de l'ED sont disponibles sur le site. A noter cependant que la charte des thèses en ligne n'est pas à jour. Le site Web ne fournit pas non plus les comptes rendus de réunions (du CS notamment) et ne publie pas les annonces de soutenances de thèses ; ces points pourraient aisément être améliorés.

Un concours est mis en place chaque année pour les candidatures à des allocations établissements ou des allocations cofinancées Région/EPST. Le choix des sujets pour concours est effectué par le Conseil de l'ED, sur proposition du CP à partir des sujets remontés par les unités de recherche (un sujet maximum par tranche de quatre HDR). Les critères utilisés par le CP sont essentiellement liés aux performances d'encadrement des directeurs de thèse concernés et au financement du projet. La diffusion des sujets se fait uniquement par le biais du site de l'ED avec une incitation auprès des directeurs de thèse à publier les sujets plus largement. Les critères de recrutement des candidats comprennent le parcours académique de 2<sup>nd</sup>e année de master (M2) uniquement, avec une mention Assez Bien au minimum et classement dans la 1<sup>ère</sup> moitié du M2) et une note donnée lors du concours d'attribution des allocations attribuées par quinze représentants des trois domaines scientifiques de l'ED. Ces représentants sont tous issus de l'ED sur la base du volontariat (et de l'absence de candidature à un contrat doctoral en lien avec ces membres). Pour les autres modes de financement, l'ED ne participe pas au choix des sujets et des directeurs de thèse, se limitant à donner un avis sur la sélection du candidat sur la base des résultats de M2 et un avis du CP, mais sans audition du/des candidats.

L'ED SVSAE accueille 40 % de doctorants provenant de formations de masters français autres que celles dispensées à Clermont-Ferrand, et 10 % de masters étrangers. Le recrutement de doctorants étrangers sur contrat doctoral établissement, Région et/ou EPST est anecdotique. L'accueil de doctorants étrangers est encouragé et une augmentation du nombre de doctorants provenant de pays européens proches (Italie, Belgique) a pu être notée depuis 2011, l'ED ayant accueilli 30 % d'étrangers en moyenne sur ces quatre dernières années. En revanche, le pourcentage de thèse en cotutelle reste stable (8 %). Des modalités spécifiques ont été mises en place pour les cotutelles (financement minimum de 1000 euros/mois, module de formation obligatoire en français, dispense de la moitié du volume de formation obligatoire). Il n'y a pas de relation structurée avec des écoles/formations doctorales étrangères. Faute de budget, et en dehors de deux prix (500 euros chacun) pour participer à un congrès international, l'ED n'applique pas pour ses doctorants de politique de soutien à la mobilité internationale.

- Encadrement et formation des doctorants

Le taux moyen d'encadrement des HDR au sein de l'ED est de 0,75, et seuls 48 % d'entre eux ont encadré au cours de ces cinq dernières années. Cette situation s'explique en partie, dans certaines unités de recherche, par un nombre important de praticiens hospitaliers. Le taux d'encadrement maximal accepté par l'ED est de deux doctorants par HDR. Le suivi des doctorants est assuré par un ensemble de dispositifs complémentaires, commençant par leur présence obligatoire à la réunion de rentrée pour les nouveaux inscrits. Se réunissant six mois et deux ans après la 1<sup>ère</sup> inscription, les comités de thèse mis en place par l'ED sont souvent appréciés par les doctorants, bien qu'ils se déroulent de façon hétérogène d'un comité à l'autre. Ils comprennent deux personnes extérieures non obligatoirement HDR, fournissant chacune deux rapports, à la suite d'un entretien avec le doctorant, dont une partie en l'absence du directeur de thèse). Une attention particulière est portée à la 4<sup>ème</sup> inscription (entretien avec la direction de thèse et celle de l'unité, et le candidat. L'inscription en 5<sup>ème</sup> année est uniquement tolérée pour les doctorants salariés ou justifiant de situations graves, et un financement est obligatoire pour la durée de prolongation. Pour la soutenance, les deux réunions de comité

de thèse doivent s'être tenues, les doctorants doivent être signataires d'un article en 1<sup>er</sup> auteur dans une revue à comité de lecture (si l'article est en cours de rédaction ou de soumission, un troisième rapporteur est ajouté), avoir validé quatre modules de formation « socioprofessionnelle » et quatre modules dits de « biologie », et doivent justifier d'une présentation orale ou affichée de leurs résultats au cours des journées de l'école doctorale. L'ensemble de ces dispositifs a permis à l'ED de maîtriser la durée des thèses, passée de 46,4 mois en 2010 à 39,9 mois en 2014. En outre, l'ED n'a connu que cinq cas d'abandon au cours des quatre dernières années.

Les doctorants relèvent l'animation comme l'un des points forts de leur formation doctorale. L'ED soutient la participation aux Doctoriales et à des manifestations de diffusion de l'information scientifique à un large public. Les journées de l'ED SVSAE constituent un moment clé de la vie de l'école. Elles sont organisées par les doctorants (l'organisation valide un module de « biologie ») et pour les doctorants, avec un budget modeste (autour de 3000 €) financé en grande partie par le sponsoring. Elles permettent à tous les doctorants de présenter leurs travaux et se terminent par une conférence d'un chercheur confirmé.

Les formations socio-professionnelles sont organisées par le CED, pour la plupart en français uniquement. Il n'y a pas de formation de « biologie » prise en charge par l'ED SVSAE qui propose à chacun de ses doctorants un compte formation de 200 € à utiliser au cours de la thèse, et une liste de formations proposées par des intervenants appartenant aux ED du site. Cependant, le choix reste restreint, ce qui est identifié par les doctorants comme la principale faiblesse de l'ED. Ainsi, des formations pratiques en biologie animale sont proposées, mais les autres champs thématiques couverts par l'ED ne disposent pas de formation dédiée. Une autre faiblesse ressentie par les doctorants est la difficulté d'accéder à des missions complémentaires d'enseignement.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est particulièrement efficace avec seulement 3 % de situations inconnues. L'insertion des diplômés est suivie par le secrétariat et la direction de l'ED, majoritairement par sollicitation des directeurs de laboratoire, de thèse et des doctorants de la même promotion, et par l'intermédiaire de réseaux sociaux.

Les résultats sur l'insertion sont plutôt bons, avec près de 95 % des docteurs insérés à trois ans. L'ensemble des données fournies est relativement stable avec environ 45 % dans la fonction publique, contre 20 % dans le privé et 25 % en stage post-doctoral. Ces données feront l'objet d'une analyse approfondie après le recrutement d'un ingénieur d'étude au niveau du CED, qui sera chargé, entre autres, de produire des statistiques sur l'insertion professionnelle. Actuellement, les données d'insertion professionnelle ne sont pas exploitées pour améliorer et adapter les procédures de l'ED, en particulier s'agissant du recrutement et des formations.

## Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation a été rédigée en interne par les directions actuelle et future de l'ED sous forme d'autocritique en identifiant une série de points faibles (vision des emplois futurs par les doctorants encore trop restreinte à la recherche et à l'enseignement public ; faiblesse du budget ; taux de participation aux conseils ; analyse perfectible du suivi des docteurs) et de solutions proposées. Les points faibles de l'évaluation précédente (campagne d'évaluation 2010/2011) ont été pris en compte avec une amélioration nette pour chacun d'entre eux (accessibilité aux formations en « biologie » ; attractivité internationale ; durée des thèses ; manque de locaux administratifs et diversité des guichets pour les doctorants).

Le projet ne reprend que partiellement les éléments présentés dans l'autoévaluation et complète la liste des points faibles listés dans l'autoévaluation par l'identification de points positifs. Il intègre à la fois le changement de direction de l'ED au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le contexte de la fusion des deux établissements porteurs et des régions administratives, et de possibles changements de périmètre et de taille des unités de recherche rattachées à l'école. L'ED SVSAE propose de conserver un grand nombre des procédures actuelles avec plusieurs aménagements (relèvement du seuil minimum de financement de 1000 à 1100 euros nets/mois ; augmentation de l'attractivité à l'international). Elle ne souhaite pas mettre en place un « livret de compétences », par crainte d'alourdir les procédures existantes. Elle émet le souhait d'une gestion complète (administrative et pédagogique) du doctorant par le CED. Au niveau du CED, la mise en place de l'association Doct-Auvergne depuis 2013, qui regroupe les doctorants et les docteurs des écoles doctorales de Clermont-Ferrand pourrait contribuer à promouvoir à la fois le sentiment d'appartenance au CED et l'insertion professionnelle des docteurs. Elle devra, pour cela, mobiliser davantage les doctorants (environ 10% d'adhésion actuellement) du site clermontois.

## Appréciation globale :

Les doctorants de l'ED SVSAE apprécient particulièrement la direction de leur école qui est très impliquée, très réactive et à leur écoute, comme cela avait déjà été souligné lors de la campagne d'évaluation précédente. Les points faibles relevés à cette occasion ont été améliorés, à l'image de la durée des thèses dorénavant bien maîtrisée, de l'attractivité internationale qui, au moins à l'échelle Européenne, s'est accrue. L'ED SVSAE continue de bénéficier d'un adossement scientifique structuré et de relations solides avec les acteurs socio-économiques locaux. Les formations en « biologie » au sens large, si elles sont devenues plus accessibles, offrent encore un choix limité. Le suivi des doctorants est de qualité, avec un taux d'abandon particulièrement faible. A noter cependant l'absence de règlement intérieur formalisé et de « livret de compétences » qui permettrait aux doctorants de mettre en valeur les compétences acquises tout au long de leur thèse.

Cette école doctorale est bien intégrée au collège des écoles doctorales d'Auvergne qui assure notamment les actions de formations socioprofessionnelles. Le budget de l'ED qui, pour les deux tiers, est reversé à ce Collège, est insuffisant pour mener des actions d'envergure, en particulier à l'international.

## Points forts :

- Direction de l'école doctorale très investie, réactive et proche de ses doctorants.
- Très bon suivi des doctorants qui se traduit par une durée des thèses maîtrisée et un taux d'abandon particulièrement faible.
- Adossement local fort (liens bien établis avec la région, la mairie, les entreprises et les structures de recherche).
- Très bon suivi de l'insertion professionnelle avec des statistiques de bon niveau.
- Implication des doctorants dans la vie de leur école doctorale.

## Points faibles :

- Budget propre à l'école doctoral limité.
- Offre de formations limitée pour les modules scientifiques, et des modules socioprofessionnels trop rarement en anglais.
- Pas de livret de compétences.
- Absence de règlement intérieur formalisé.
- Exploitation insuffisante des données d'insertion professionnelle des docteurs pour la mise en place d'actions ciblées.

## Recommandations pour l'établissement

L'école doctorale SVSAE possède un dispositif efficace de suivi de ses doctorants et docteurs, avec une bonne insertion professionnelle des diplômés. Le comité HCERES recommande le renforcement de ce dispositif en mettant en place un règlement intérieur et un « livret de compétences ». Il recommande également que les attendus des réunions de comités de thèse soient davantage détaillés et précisés dans un document type mentionnant les différentes rubriques et leurs contenus respectifs. Une réflexion pourrait aussi être menée au sein de la direction et du conseil scientifique pour ouvrir le jury du concours de recrutement à des membres extérieurs à l'école doctorale, par exemple par le biais d'échanges d'expertises avec les centres universitaires voisins.

Les doctorants sont investis dans leur école doctorale et globalement satisfaits. Le site internet de l'ED est un outil qu'ils se sont bien appropriés pour s'informer. Le comité encourage à enrichir les informations du site en indiquant les soutenances et en mettant à disposition les comptes rendus des réunions du conseil scientifique. Le sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants et des docteurs d'Auvergne est encore perfectible. L'adhésion à l'association Doct'Auvergne et l'implication des doctorants de l'ED SVSAE dans son fonctionnement est à encourager.

Les marges de manœuvre budgétaires propres à l'école doctorale ne lui permettent pas la mise en œuvre d'actions d'envergure de soutien aux formations techniques et de mobilité internationale. Il est donc recommandé de s'assurer que cette école (et les autres du site clermontois) dispose d'un financement conséquent, sans amputer le budget du collège des écoles doctorales d'Auvergne.



Il serait bénéfique pour les doctorants que les établissements porteurs de l'ED réfléchissent à la mise en place d'un guichet unique concernant l'ensemble des démarches administratives. De même, le comité encourage une réflexion pour accroître la quantité de services d'enseignement disponibles pour les doctorants qui souhaitent s'orienter ensuite vers une carrière d'enseignant-chercheur.

# Observations de l'établissement



Secrétariat de la Présidence  
34, avenue Carnot  
63006 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tel. 04 73 40 63 02 - Fax 04 73 40 64 31  
[Secretariat.presidence@univ-bpclermont.fr](mailto:Secretariat.presidence@univ-bpclermont.fr)  
[www.univ-bpclermont.fr](http://www.univ-bpclermont.fr)

Le Président de l'Université Blaise Pascal

A

HCERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

A l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB,  
Directeur du département des formations

N/Réf. : MB/PH/AN/n° 15-2016

OBJET : S3PED170012311 - ED 65 : SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ, AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT - 0631525R

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité HCERES pour la qualité du travail effectué lors de sa visite et pour le rapport d'évaluation qui nous semble bien refléter la situation de l'école doctorale « *Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement* », et qui apporte des éléments d'appréciation qui seront très utiles à l'ED et à la future Université Clermont Auvergne pour développer le Projet 2017-2020.

Nous prenons acte des marges de progrès à réaliser, en particulier dans le domaine de l'offre de formation scientifique et professionnelle, et nous nous attacherons à mettre en place les actions nécessaires pour aller dans ce sens au cours du prochain contrat.

Concernant plus spécifiquement, les moyens humains dédiés au suivi de l'insertion professionnelle des doctorants, jugés insuffisants par le Comité, nous tenons à préciser qu'un emploi d'IGE portant sur cette question a été affiché au niveau du Collège des écoles doctorales, et sera pourvu en septembre 2016.

Concernant les moyens alloués par l'Université, nous souhaitons rappeler qu'en plus de la dotation récurrente attribuée par l'Université Blaise Pascal (qui a été stabilisée à partir de 2014, après une baisse initiale due à la situation financière de l'établissement), l'ED reçoit également de la part de l'UBP un quart des droits d'inscription de tous les doctorants inscrits à l'UBP, ce qui représente pour l'ED SVSAE un montant de l'ordre de 8 k€, stable depuis 2012 (8 064 € en 2012 et 8 004 € pour l'année 2015). Enfin, le nombre d'allocations allouées par l'Université Blaise Pascal est revenu en 2016 au même niveau qu'en 2012, soit 7 allocations, démontrant bien la priorité que constitue la formation à et par la recherche pour notre Université.

Enfin, il est bien prévue de clarifier la place des écoles doctorales et du Collège des écoles doctorales dans la future Univesité Clermont Auvergne qui sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de donner à la formation doctorale, à son suivi et à son pilotage, plus de cohérence et de visibilité.

Clermont-Ferrand, le 30 mai 2016

Le Président de l'UBP,



Mathias BERNARD

